



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



Union Européenne



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

## Compte-rendu

Comité de pilotage du PAPI de l'agglomération  
dacquoise  
28 avril 2021



**Participants :**

MICHEL Véronique	CA du Grand Dax
PHELUT David	CA du Grand Dax
TAUZY Félix	CA du Grand Dax
RAFFESTIN Christopher	CC MACS
LALANNE Guillaume	CC Terres de Chalosse/SIMAL
PELFRESNE Thierry	CC Terres de Chalosse
VERNIER Marc	Chambre des métiers et de l'artisanat des Landes
MENGIN Nicolas	Conseil Départemental des Landes
TAVERNE Lucie	Conseil Départemental des Landes
DROUET Gilles	DDTM des Landes
MUSSARD Marion	DREAL Nouvelle-Aquitaine
HERY Bernard	DREAL Nouvelle-Aquitaine
BASTIAT Marine	Institution Adour
BATS Astrid	Institution Adour/ CLE SAGE Midouze
CAPDEVIELLE Etienne	Institution Adour
CARRERE Paul	Institution Adour
DARTHOS Aurélie	Institution Adour
DYBUL Floriane	Institution Adour/ CLE SAGE Adour amont
VOISIN Anouck	Institution Adour
DUTOYA Guylaine	Mairie Candresse
COUDRON Frédéric	Mairie Dax
LABORDE Patrick	Mairie Goos
IRIGOYEN Sophie	Mairie Mées
LEBAIL Gérard	Mairie Narrosse
LAFFITTE Philippe	Mairie Œyreluy
DARBAYAN Jean-Marie	Mairie Pontonx-sur-l'Adour
CAZENEUVE Daniel	Mairie Préchacq-les-Bains
DARRIGADE Hervé	Mairie Rivière-Saas-et-Gourby
CARRERE Christian	Mairie Saint-Pandelon
DUCOURNAU Frédérique	Mairie Saint-Paul-lès-Dax
LAVIELLE Jean	Mairie Saint-Paul-lès-Dax
LAHILLADE Eric	Mairie Saubusse
CINGAL Georges	SEPANSO
DUPUY Michaël	SIMAL
LAFITTE Patxiku	SMBAM

**Objet de la réunion :**

Le but de la réunion est de faire un point sur les actions engagées depuis la mise en œuvre du PAPI et de discuter des perspectives à court et moyen/long termes.

**Présentation du diaporama :**

L'Institution Adour rappelle le contexte de la réunion précédente du 25 septembre 2020, où il avait été proposé une liste d'actions à engager sur la première année du PAPI ainsi que des objectifs à atteindre pour chacune d'elles.



Chaque action fait ensuite l'objet d'un bilan sur la situation actuelle et sur ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs fixés (cf. diaporama joint en annexe).

Action 1.1 : l'objectif est de créer une plateforme internet pédagogique pour que le grand public puisse avoir accès aux informations relatives au risque inondation sur les communes du PAPI. Une première réunion du groupe de travail dédié s'est tenue en début d'année et a permis de discuter des attendus de l'outil. La chargée de mission PAPI doit maintenant travailler sur une maquette pour que le GT puisse rediscuter plus en détail des informations à indiquer sur la plateforme (voir projet sur le diaporama.)

Action 1.2 : l'objectif est de centraliser l'ensemble des données liées au risque inondation sur le territoire. À ce titre, l'Institution Adour a recruté une stagiaire en dernière année de master qui travaille depuis mars et jusqu'à août sur des moyens de récupérer des données dites « grand public » (photos, témoignages, etc.) ainsi que sur la manière de valoriser ces éléments (lien avec la plateforme de l'action 1.1 notamment). Une autre opportunité est donnée afin de réaliser une étude d'archéogéographie, qui permettrait de retracer l'évolution de l'Adour et ses utilisations par l'Homme au fil des siècles pour comprendre les inondations aujourd'hui. Elle présente un double intérêt : collecter des données d'archives, et à termes, de faire de la sensibilisation sur l'inondation par le biais d'une entrée historique. Il est ainsi proposé d'affecter les crédits restants sur l'action à la réalisation d'une étude de préfiguration, afin de commencer ce travail et voir si les données sont suffisantes pour aller plus loin par la suite.

Action 1.3 : l'objectif est d'organiser l'ensemble des structures sur la récolte de données après une inondation. Une première réunion s'est tenue en avril avec les services de l'État, le SDIS et l'agence de l'eau pour échanger sur les attendus de chacun et de s'accorder sur la marche à suivre. La chargée de mission PAPI va par la suite procéder à un recensement des pratiques actuelles qui permettra au SPC d'aider le territoire à adapter des méthodes qui fonctionnent sur d'autres territoires.

Action 1.4 : l'objectif est que chaque commune possède un DICRIM à jour. La chargée de mission rencontre les communes depuis la fin d'année 2020 pour discuter des actions communales du PAPI. A ce jour, un peu plus de la moitié a été sondée et la plupart des communes souhaitent s'engager avec la démarche du centre de gestion des Landes, qui réalise et met à jour les DICRIM (et les PCS) au niveau du département. Les quelques autres communes sondées procèdent à des mises à jour internes du document. Aucune ne souhaite, pour le moment, demander un prestataire externe.

Action 1.5 : l'objectif est de munir l'ensemble des communes de repères de crues. La majorité des communes rencontrées souhaitent mettre en place ce matériel. Si certaines s'engagent dans cette action simplement pour répondre à l'obligation liée au PPRi, d'autres y voient un intérêt quant à la sensibilisation du grand public. La chargée de mission va terminer de rencontrer les communes, puis reviendra avec chacune d'elle afin de déterminer précisément le nombre de repères souhaité (et selon le budget inscrit pour le moment) ainsi que les sites de pose.

Action 1.6 : l'objectif est de sensibiliser la population au risque inondation. Une première réunion du groupe de travail dédié a permis de réfléchir à plusieurs pistes d'outils à mettre en place sur le territoire pour faire de la communication sur le risque inondation. Il a notamment été discuté de mettre en place des parcours de balades sur le territoire, qui allieraient patrimoine et informations sur le risque inondation. La chargée de mission PAPI va par la suite travailler avec les structures en place pour travailler sur des parcours et du mobilier à mettre en place.

Action 1.9 : l'objectif est de réaliser une étude sur l'ouvrage de protection Maisonnave-RD10 afin que la CC Terres de Chalosse puisse se positionner sur son évolution. Le cahier des charges de l'études et la mise en ligne du marché ont été réalisés en fin d'année 2020. Le bureau d'étude Artelia a été sélectionné et a commencé la prestation décembre 2020 et devrait se terminer en janvier 2021.



Action 2.1 : l'objectif est d'évaluer si les stations Vigicrue installées à Saint-Médard et à Monget sont suffisantes pour anticiper les crues du Luy sur le territoire du PAPI. Le SPC ayant été fortement mobilisé par les crues de fin 2020 et début 2021, en plus des changements dans leurs effectifs, il a été compliqué de les associer à la réflexion jusqu'ici. Les coordonnées des interlocuteurs sur ce sujet ont été trouvées et la chargée de mission doit maintenant échanger avec eux.

Action 2.2 : l'objectif est de mettre en place des échelles de niveau d'eau sur le territoire. Une première étape nécessaire est d'analyser le rôle des échelles existantes pour voir s'il est pertinent de remplacer le matériel ou d'en implanter de nouveaux. La chargée de mission a commencé à sonder les structures sur le sujet (communes, syndicats, SPC) et doit continuer pour terminer cet état des lieux. Les premiers entretiens démontrent l'utilité de ces échelles, que ce soit pour les retours d'expériences locaux ou pour assurer la continuité de la donnée en cas de dysfonctionnement des stations Vigicrue.

Action 3.4 : l'objectif est que chaque commune possède un PCS à jour. Le constat et l'avancement de l'action est exactement le même que pour l'action 1.4.

Action 4.1 : l'objectif est de suivre les différents projets d'urbanisme du territoire et de s'assurer de la prise en compte du risque inondation. Pour le moment, deux gros projets sont suivis par la chargée de mission : le premier concerne la mise en place de la zone d'aménagement différée sur Bégaar qui prévoit la préemption d'habitations situées derrière la digue. La ZAD a été validé en décembre 2020 et des agences immobilières sont actuellement en train de réaliser des estimations des biens concernés. Le second projet concerne un concours d'idée lancé par le CEREMA « Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturel », auquel la CA du Grand Dax participe sur le quartier du Sablar. La sélection des candidats admis à postuler vient d'être faite, et les propositions d'aménagement seront faites cet été.

Action 4.2 : l'objectif est de réaliser une étude permettant d'analyser les leviers et financement possibles pour les collectivités afin d'élaborer des stratégies d'acquisition de biens en zone inondable. Le cahier des charges et la mise en ligne du marché ont été faite en début d'année 2021. La fin des candidatures se termine aujourd'hui et la chargée de mission procédera à l'analyse des offres la première semaine de mai.

Action 6.2 : l'objectif est de continuer les réflexions sur l'ouvrage Gurgues-Ingous. Des discussions sont en cours avec l'ASA locale et les services de l'état afin de trouver une solution administrative.

Action 7.1 : l'objectif est de faire le bilan de la GEMAPI sur le territoire du PAPI. Ce bilan sera réalisé à la fin de l'année, quand les différentes études et choix associés auront été faits.

Action 7.2 : l'objectif est de réaliser les travaux de confortement du système d'endiguement urbain de Dax. Les études d'avant-projets sont en cours afin de déposer le dossier de classement en fin juin.

Le second point abordé lors de la réunion concerne les perspectives du PAPI.

L'Institution Adour présente le projet d'intégration dans un délai court des communes de Tartas et d'Audon au périmètre du PAPI, à la suite des crues récurrentes et impactantes depuis trois ans et à la demande du territoire. Cette extension du périmètre ne s'accompagnant pas de modification budgétaire (les fonds inscrits par la CC du Pays Tarusate initialement pour Bégaar et Pontonx-sur-l'Adour seront répartis sur l'ensemble des quatre communes de l'EPCI-FP) une simple information à l'attention des services de l'État quant à cette modification serait possible. L'ensemble des collectivités concernées par l'extension (communes, EPCI-FP, Institution Adour) ont déjà délibéré



favorablement sur ce principe. Le COPIL émet un avis favorable à l'intégration de ces deux communes dès à présent.

L'Institution Adour évoque ensuite des perspectives à plus long termes, lors de la révision à mi-parcours prévue en 2023. Elle permettra de procéder à des modifications notables du programme d'actions. L'objectif étant d'éviter la multiplication d'avenants qui serait complexe à gérer tant au niveau de l'instruction et du suivi par les services de l'État que pour le temps administratif par la chargée de mission, il est proposé d'engager des réflexions sur les différents besoins d'ici 2023 afin de les formaliser par le biais d'un seul avenant.

L'objet de ces potentielles modifications est multiple :

1) Extension du périmètre à de nouvelles communes

Deux secteurs font l'objet d'une réflexion. Le premier concerne les communes de Mimbaste, Pouillon et Estibeaux qui font actuellement l'objet d'une étude sur le Luy et les Arrigans afin de déterminer les enjeux potentiels. Le questionnement relatif à la pertinence d'intégrer le PAPI se fera en fonction des résultats de cette étude. Le second secteur concerne les communes de Cassen et de Louer, dont les eaux pluviales et le ruissellement impacte la commune de Gousse. Il s'agira dans un premier temps d'évaluer la possibilité d'une étude sur ce sujet dans le cadre du PAPI.

2) Modification du programme d'actions

Des besoins concernant les actions programme peuvent aussi se faire ressentir. Ainsi le programme pourra être remanié : ajout de nouvelles actions, modification d'actions existantes... Il semble par exemple pertinent de penser à augmenter les budgets inscrits initialement pour les diagnostics de vulnérabilité, au regard de la demande accrue des riverains après les crues de fin 2020 et début 2021. Il faudra également ajouter une action de travaux de réduction de vulnérabilité qui est la suite directe des diagnostics. Les autres besoins seront identifiés d'ici 2023.

Dans les deux cas, un impact sur l'aspect financier et le planning du PAPI est à prévoir et pourra amener au passage de l'avenant devant la commission inondation de bassin ainsi qu'à revoir la clé de répartition en vigueur sur le reste à charge des actions mutualisables par l'ensemble des EPCI-FP du territoire.

**Les diaporamas présentés sont annexés au compte-rendu.**

Questions et remarques :

**Partie 1 : bilan sur les actions engagées**

*Action 1.3 : protocole de données post-crues :*

- F. Ducournau fait remarquer que la commune de Saint-Paul-lès-Dax effectue des relevés afin de préparer les déviations des routes. A. Voisin confirme que l'ensemble des pratiques des différentes structures concernant les relevés d'informations relatives aux inondations vont faire l'objet d'un recensement dans les semaines/mois à venir.

*Action 1.4 : actualisation des DICRIM*

- G. Dutoya demande quand se dérouleront les réunions restantes avec les communes sur les actions les concernant. A. Voisin répond qu'elles seront organisées dans les semaines/mois à venir, en veillant à ne pas interférer avec les présentations de la CA du Grand Dax concernant la GEMAPI.

*Action 1.5 : pose de repères de crues*

- F. Ducournau indique que la commune de Saint-Paul-lès-Dax souhaite mettre en place plusieurs repères de crues autour du lac de Christus. A. Voisin confirme que cela répond à un



objectif de sensibilisation du grand public et que le nombre de matériel sera évalué avec chaque commune.

*Action 2.2 : pose d'échelles limnimétriques*

- B. Hery indique avoir insisté auprès de l'Institution Adour sur l'importance de l'analyse du rôle des échelles de niveau d'eau et de leur intérêt vis-à-vis des enjeux sur le territoire, afin que les cours d'eau en soient équipés de manière pertinente..

*Actions 7.2 : études et travaux du système d'endiguement de Dax*

- V. Michel indique que les études sont en cours pour la partie non substantielle des travaux sur Dax et que les autres études vont bientôt démarrer.
- G. Drouet indique que les différents financements prévus pour les actions ont bien été inscrits au niveau des services de l'État.

## Partie 2 : perspectives du PAPI

- G. Drouet rappelle que l'extension du périmètre d'un PAPI est possible et que, selon son impact, elle peut faire l'objet d'un avenant. P. Carrère confirme qu'il s'agit, dans le cas de Tartas et Audon, d'une modification simple sans impact sur le budget du PAPI, les éventuels besoins supplémentaires et autres communes à ajouter feront l'objet d'un avenant à mi-parcours du PAPI. B. Hery précise que les modalités de l'extension du périmètre dépendront in fine du dossier soumis aux services de la DREAL.
- F. Ducournau s'interroge sur la pertinence d'extensions du périmètre PAPI et des intérêts pour les structures déjà en place. E. Capdevielle répond que l'intérêt principal est financier, et qu'un périmètre plus grand permet la réalisation d'étude à grande échelle pouvant être intéressantes pour les EPCI-FP. B. Hery précise qu'il n'y a pas de règle en matière de taille de périmètre de PAPI, qu'il s'agit d'une question de stratégie et dépend de la capacité pour la structure porteuse à gérer le projet.
- G. Cingal alerte sur les demandes de drainages dans le cadre du projet de territoire de gestion des eaux sur le Gers et les Landes, et des conséquences sur l'augmentation des inondations. P. Carrère répond que le PTGE est une plus-value pour travailler sur des leviers sur le long terme (incluant les changements de pratiques), notamment sur l'évolution des crues et le réchauffement climatique.  
E. Lahillade indique que des retenues d'eau en amont sont à faire pour contenir le trop plein d'eau l'hiver. P. Carrère répond que ce sont des changements de pratiques qui seront efficaces sur le long terme.

